

## Article 1 :

Le championnat de France d'Élevage New-Forest a lieu, samedi 15 et dimanche 16 août 2015 à la Ferme Equestre de Lagesse (10200) à 5 Km de Chaource.

## Article 2 :

Le championnat est ouvert aux poneys de race New-Forest, régulièrement inscrits au Livre Généalogique Français du livre A, B et registre de New-Forest de croisement qu'ils soient nés en France ou importés, à jour de leur déclaration à Sire.

## Article 3 :

Les poneys doivent être engagés au nom du propriétaire déclaré à Sire. **Le propriétaire doit être assuré pour ce type de manifestation.**

Pour les adhérents AFPNF inscrits au Programme d'Élevage, un soutien de caractérisation est envisagé par produit présenté.

## Article 4 :

- Les poneys doivent satisfaire à la réglementation sanitaire régissant les rassemblements d'animaux (vaccinations obligatoires), et être accompagnés de leur livret validé avec leur n° de transpondeur.

- Ils doivent être en bon état général, propres et toiletés (crins libres ou nattés) le jury se réservant le droit d'exclure tout animal dont le toilettage ou l'état général ne sont pas satisfaisants.

- Un poney irrégulier aux allures n'est pas classé.

- Le caractère du poney New-Forest et son comportement étant des critères fondamentaux de la race, le jury attachera une importance particulière à ces notions et se réserve la possibilité de sanctionner jusqu'à l'exclusion tout comportement qu'il jugera préjudiciable à l'utilisation ou à la réputation de la race.

## Article 5 :

Chaque poney est identifié par un numéro correspondant à celui figurant au programme général. La présentation en main, devant le jury, se fait en licol de présentation, bridon de présentation ou filet membres nus :

- **tous les mâles sont présentés en filet.**

- de travers, immobile, à 5 mètres du jury, le postérieur face au jury légèrement ouvert,

- au pas en ligne droite et en travers, puis au trot à la demande du jury,

- l'obstacle en liberté est sans barre de réglage, dans le respect de la demande et de l'âge du poney, conformément au règlement en vigueur :  
Hauteur pour les 2 ans : 100 cm - Hauteur pour les 3 ans : 110 cm pour les poneys D.

- les protections antérieures sont autorisées pour le saut en liberté.

## Article 6 :

Pour les épreuves montées, les poneys sont présentés en filet simple, (muserolle, cravache autorisée 70 cm maxi, mors brisés sans gourmette), tenue d'équitation : culotte blanche, beurre frais, grise ; polo vert ou chemise de l'association, bottes et bombe obligatoire à la norme en vigueur (EN 1384).

Pour les 3 ans mâles, pouliches et hongres, l'usage d'éperons est interdit.

Pour les candidats étalons 4 ans et + , le harnachement devra être conforme au règlement CCJP SHF.

Le jury se réserve le droit de contrôler le harnachement du poney et en cas de danger exclure celui-ci.

## Article 7 :

Les présentateurs se doivent d'être en polo vert ou chemise de l'association et pantalon de ville blanc, ou tenue décrite dans l'article 6, cette tenue est obligatoire pour l'aide qui pousse le poney. L'aide lors des présentations en main se tient en arrière et du même côté que le présentateur.

## Article 8 :

La limite d'âge pour les poulinières est fixée à **18 ans**. Toutes les poulinières suitées **doivent être inscrites au Programme d'Élevage.**

Seuls les foals New-Forest et New-Forest de croisement participent au championnat des foals.

Un classement spécifique sera fait pour les New-Forest et New-Forest de croisement.

Les allures des foals sont vues en liberté sur le ring, ils doivent être licolés lors des présentations.

**Article 9 :**

- Pour participer au Championnat Suprême, le premier de chaque section devra avoir au minimum une note de 13.

**Article 10 :**

Les sections suivantes seront classées le samedi 15 août :

- 1) Mâles et pouliches 1 an,
- 2) Mâles 2 ans,
- 3) Pouliches et hongres de 2 ans, (les hongres non primés),
- 4) Mâles 3 ans,
- 5) Pouliches et hongres de 3 ans (les hongres non primés),
- 6) Poulinières suitées,
- 7) Championnat des foals,
- 8) Poulinières non-suitées

Un classement spécifique sera fait pour les New-Forest et New-Forest de croisement.

Plaques, Flots, Cadeaux à tous les participants.

Approbation des étalons 4 ans et +

**Article 11 :**

- Une remise de prix pour chaque section aura lieu à l'issue de chacune des épreuves. Sous réserves de validation des sections.

- Pourront bénéficier d'un soutien, les adhérents et les poneys inscrits au PE pour la caractérisation dans la mesure des soutiens disponibles à cet effet.

**Article 12 :**

Les premiers de chaque section seront rappelés au Championnat Suprême le samedi soir

**Article 13 :**

a) Jury : le jury officie pour le National. Il est composé au minimum de 4 membres : Sous réserves de disponibilités.  
Il juge l'ensemble des sections au Modèle.

b) Les mâles, les pouliches et les hongres de 2 ans et 3 ans seront notés aux allures en liberté dans le rond d'Avrincourt.

c) Les mâles, les pouliches et les hongres de 3 ans seront jugés sous la Selle.

d) Les mâles, les pouliches et les hongres de 2 et de 3 ans seront jugés à l'obstacle en liberté. Le présentateur poussera le poney aux abords de l'obstacle et se fera éventuellement aider d'une personne désignée sous la responsabilité du propriétaire. L'AFPNF met à disposition deux personnes pour ceux qui le souhaitent.

La présentation du poney est sous la responsabilité du propriétaire.

**Article 14 :**

Les livrets des poneys doivent être présentés au jury de chaque épreuve d'Elevage à laquelle le poney participe.

**Article 15 :**

a) Tous les mâles de 2 ans et 3 ans sont considérés comme des candidats étalons et approuvables.

Les propriétaires des mâles ayant obtenu les notes nécessaires pourront déposer un dossier de candidature étalon à l'issue du National.

Le dossier doit parvenir au Secrétariat AFPNF avec les règlements et le livret pour le 1er septembre 2015.

b) Candidats étalons de 4 ans et plus :

Les poneys seront jugés au modèle, aux allures et à l'obstacle. Les candidats prétendant à l'agrément dans une autre discipline seront appréciés sur dossier en remplacement de l'obstacle suivant l'article II de l'annexe II du règlement de Stud Book (dressage, CCE, attelage, endurance).

Jugement à l'obstacle : Pour être cohérent, les dispositions suivantes sont prises : Le jury notera les poneys sur un parcours de 8 à 10 obstacles avec des hauteurs et des difficultés équivalentes aux parcours SHF de leur génération obstacles.

A l'issue des différentes épreuves et de la commission étalon, le jury se réserve le droit d'un examen vétérinaire complémentaire avant validation définitive.

**Article 16 :**

Les horaires peuvent être adaptés en fonction des engagés.